CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E85524** **VALABLE JUSQU'AU** **14/06/2027**

ÉDITÉ LE 10/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2009

Raison sociale : A.T.M CONSTRUCTIONS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/04/2009

Capital : 15 000

31 ROUTE DE FORET CHENU
LA PERRIERE
10160 MARAYE-EN-OTHE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TROYES 2009B00174

Siret : 511 566 325 00037

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4407125

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 110128922U001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 110128922U001

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 06 45 34 03 65 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
GOYE THIERRY PATRICK JACK DIRECTRICE GENERALE / JANUS EMMANUEL PRÉSIDENT / GOYE (NOM USAGE: JANUS) ALEXANDRA, MARIETTA, GISELE DIRECTRIC...

Site Internet :

E-mail : atm.constructions@neuf.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 410 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	2	01/04/2026
3141	Eléments accessoires de couverture		11/02/2025
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	1	09/04/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/04/2026 11:42

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025